

**18 jan.
15 fév.**



Dépôt des projets en ligne

Je dépose mon idée exclusivement en ligne, sur le site internet dédié <https://budgetparticipatif.puteaux.fr> après avoir créé gratuitement un compte. Il vous servira par la suite de tableau de bord pour voter, suivre la vie de vos projets et de ceux auxquels vous vous intéressez.

**16 fév.
1^{er} avril**



Études de recevabilité et faisabilité des projets

Les services de la Ville étudient la recevabilité de toutes les idées selon 3 critères : faisabilité technique, juridique et administrative, cohérence avec la politique municipale et respect de l'enveloppe financière. Une réponse est apportée à chacune d'entre elles.

**2 avril
15 avril**



On en discute

Une fois les études de faisabilité des projets achevées, la Ville regroupe ou co-construit les projets qui se complètent. Ensemble, on discute, on échange, on affine et on précise chacune des propositions complémentaires.

**16 avril
2 mai**



Votez ! et faites voter les Putéoliens

Je vote une seule fois pour mes projets favoris en me connectant sur la plateforme. Je peux sélectionner jusqu'à 3 projets. Je préfère le papier ? Je me rends directement dans le hall administratif de l'Hôtel de Ville et dépose mon bulletin dans l'urne prévue à cet effet.

Courant mai



Résultats des votes

Les projets qui auront recueilli le plus de suffrages, dans la limite de l'enveloppe budgétaire arrêtée, seront annoncés aux habitants. La liste est publiée, classée par ordre de priorité par les internautes.

Dès l'été



Mise en oeuvre des projets gagnants

De la phase d'étude à la réalisation concrète du projet, la Ville assure le rôle de chef d'orchestre. Si elle est votée, votre proposition devient ainsi un projet à part entière, inscrit dans le programme d'investissement.

Une plateforme digitale associée au dispositif

Conçue par une jeune start-up incubée par POLD (Paris Ouest La Défense), la solution ORIDA est articulée autour d'un processus qui définit clairement les différentes étapes du dispositif énoncées. Une lecture claire grâce à un code couleur et une fiche projet clairement renseignée. Une compréhension très rapide des différentes temporalités. Une visualisation et un suivi des projets en temps réel. Cette application demande une inscription en ligne pour participer à cette deuxième édition. Les données personnelles collectées le seront uniquement à l'usage de cette opération. Cette application sera disponible **dès le 18 janvier** de façon à assurer la transparence voulue par l'équipe municipale.



Règlement

Qui peut y participer ?

Tous les Putéoliens peuvent proposer un projet. Les idées peuvent être émises à titre individuel ou collectif. Les projets collectifs issus notamment d'associations, de conseils consultatifs ou de classes d'école doivent être proposés par un référent unique.

Comment participer ?

Pour déposer un projet, vous devez aller sur la plateforme numérique dévolue au budget participatif où il sera nécessaire de vous inscrire et de remplir une fiche projet.

Quel type de projet proposer ?

Pour cette deuxième édition, les projets seront associés au développement durable, cadre de vie et mobilités, aménagement urbain, jeunesse, sport et éducation, solidarité et santé.

Quels sont les critères d'éligibilité d'un projet ?

- Les projets exclusivement locaux, réalisables sur le territoire de la commune et servant l'intérêt public local.
- Les projets qui rentrent dans le champ de compétence de la ville et compatibles avec les projets d'aménagement en cours.
- Les projets suffisamment précis et étayés pour pouvoir être estimés juridiquement, techniquement et financièrement dans les délais prévus.

- Les projets qui représentent une dépense d'investissement jusqu'à 50 000€ par projet et n'engendrent pas de dépenses de fonctionnement (c'est-à-dire des dépenses nécessaires à la gestion courante, frais de personnel, coût d'entretien, des achats de services ou subventions de fonctionnement aux associations).

NB : Les projets hors de ces compétences, seront réorientés vers les institutions ou services compétents, sans engagement particulier de la Ville de Puteaux vis-à-vis de leur éventuelle réalisation.

Quel est le budget total alloué ?

Pour cette 2^e édition, la Ville a décidé de réserver 150 000€ de son budget d'investissement 2021 pour impliquer les Putéoliens dans la vie locale et leur permettre de faire réaliser leurs idées au plus proche de leurs besoins et de leurs envies.

Qui peut voter ?

Les Putéoliens âgés de 16 ans et plus inscrits sur les listes électorales pourront voter une seule fois pour 1, 2 ou 3 projets maximum.

Comment voter ?

Les votes se feront en ligne en avril 2021 sur la plateforme numérique citoyenne ou par dépôt de bulletin dans l'urne à l'Hôtel de Ville. Il n'est pas nécessaire d'avoir proposé un projet pour participer au vote.